

Compte rendu de la réunion d'information sur le PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif) du 05 mars 2008

C'est au moment où la CGT s'attache, aux côtés de cheminots, à défendre les droits spécifiques et à pérenniser notre régime spécial de retraite, que la Direction tente d'ouvrir une négociation sur la mise en place d'un PERCO à la SNCF !

Sans sa déclaration préliminaire, la délégation CGT est revenue sur les questions de fond (quelque peu occultées par les autres OS...) que soulèvent un tel dispositif.

Extraits :

« Régime supplémentaire de retraite, celui-ci est basé sur la capitalisation et fonctionne sur le principe d'un régime à points à cotisations définies : la rente (ne s'appelle plus une retraite !) dépend du rendement des placements boursiers ! Le salarié sait combien il paie (la cotisation est définie) mais il n'existe aucune garantie sur le montant perçu en retraite !...

...Créées par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites (loi Fillon), ces produits d'épargne retraite sont au cœur d'un mécanisme qui vise à se substituer, à terme, aux retraites par répartition fondées sur la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle...

... C'est ce changement culturel que le Président de la République veut imposer... avec l'aide du MEDEF dont la Présidente milite pour une adhésion « automatique » à un tel système...

...La CGT refuse la mise en place d'un PERCO à la SNCF tout comme la CGT a refusé un régime additionnel alimenté par des cotisations sur les EVS qui ne rentrent pas dans le salaire liquidable (qui sert au calcul de la retraite)... ».

Dans sa présentation, la Direction :

- ✓ **a souligné que cette réunion d'information s'inscrivait dans le droit fil des engagements pris par l'entreprise dans le cadre de la réforme...**
- ✓ **a précisé qu'une loi 2006 rendait obligatoire l'ouverture d'une négociation (sans obligation d'aboutir) sur le PERCO pour les entreprises possédant un plan d'Épargne Entreprise depuis plus de 5 ans (ce qui est le cas de la SNCF).**

Après un premier tour de table :

- ✓ La CGT a rappelé son opposition au PERCO suivi en cela à des degrés divers, par une majorité d'organisations syndicales.
- ✓ D'autres organisations syndicales ont accepté l'idée d'une négociation sur ce sujet, s'interrogeant sur le niveau d'abondement (l'apport de l'entreprise) si un accord devait être conclu...

Reprenant la parole à plusieurs reprises, la délégation CGT a dénoncé le double langage de certaines organisations syndicales consistant d'un côté à défendre le régime actuel et de l'autre à accepter, voire susciter, un supplément de retraite par capitalisation...

**Les sommes allouées au PERCO sont exonérées
de charges sociales comptant pour la retraite
c'est donc une remise en cause du régime spécial des cheminots !**

Dans le même temps, la CGT a exigé des mesures pour améliorer le niveau des pensions notamment par une augmentation générale des salaires, l'intégration d'EVS dans le salaire liquidable, la reconnaissance de la pénibilité et des contraintes de service public.

Augmenter le salaire liquidable, c'est augmenter le montant de la pension !

En conclusion, la Direction a souligné l'absence de sérénité dans les débats sur ce dossier... « ce qui ne permettait pas de s'inscrire dans une démarche de groupe de travail et table ronde conclusive ».

Elle a proposé de revoir ce sujet en fin d'année 2008, après la fin des négociations sur la réforme du régime spécial des cheminots.

Tout comme la CGT, les organisations syndicales ont pris acte de ce calendrier, certaines (à l'image de la CFDT et de l'UNSA) marquant leur déception de ne pas aller plus loin plus rapidement...

Pour la CGT, la garantie d'une retraite d'un haut niveau passe par :

- ✓ **Le renforcement du régime spécial et l'amélioration de ses droits,**
- ✓ **Une augmentation générale des salaires,**
- ✓ **L'arrêt des suppressions d'emplois qui fragilisent notre système social solidaire.**

Plus qu'une journée d'information, le 05 mars fut une journée pour dire « NON » au PERCO et « OUI » aux revendications portées par les cheminots avec la CGT.

La délégation CGT

Montreuil, le 05 mars 2008